

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messagerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

**session ordinaire
du 1^{er} avril 2022**

Convocations adressées le 28/03/2022.

L'an deux mille vingt et deux, le premier avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle du conseil.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mesdames JULIEN Annie, DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, ALEXANDRE Aline, Messieurs BEAUVAIS Jean-Pierre, CAVALIERE Piérino, BOUILLON Jean-Philippe, DELAGE Vincent, FERRON Jérémy, Mme SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Mme VERRIER Séverine, M. ROBIN Jean-Paul et M. DESCHAMPS Pascal.

M. ROBIN Jean-Paul donne pouvoir à M. BOUILLON Jean-Philippe.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Annie

Délibération N°2021001

Approbation des comptes de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les comptes de gestion pour le budget communal, du service de l'eau potable, du service de l'assainissement collectif et de l'activité agricole du trésorier pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation des comptes administratifs 2021

Délibération N°2021002

BUDGET DE LA REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE:

Le Maire présente le compte administratif du Budget Annexe de l'eau conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit ainsi

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	102 390.44	136 370.53	238 760.97
Recettes	128 965.10	92 286.80	221 251.90
Résultat de l'exercice 2021	26 574.66	- 44 083.73	-17 509.07
Résultat de fonctionnement reporté 2020	55 456.11		55 456.11
Solde d'investissement 2020 reporté		-10 239.93	-10 239.93
Résultat de clôture 2021	82 030.77	-54 323.66	27 707.11

Reste à réaliser

Dépenses		39 178.00	39 178.00
Recettes		19 217.00	19 217.00
Sous-total		-19 961.00	-19 961.00

Résultat cumulé d'exercice 2021	82 030.77	-74 284.66	7 746.11
--	------------------	-------------------	-----------------

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif,
- décident d'affecter au budget 2022, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 de la façon suivante :
- au compte 1068 « affectation en réserve » la somme de 74 285.
- au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 7 745.77 €

Délibération N°2021003

BUDGET DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Maire présente le compte administratif du Budget Annexe de l'agriculture conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	37 439.01	0	37 439.01
Recettes	28 607.93	1 846.00	30 453.93
Résultat de l'exercice 2021	-8 831.08	1 846.00	6 986.08
Résultat de fonctionnement reporté 2020	26 257.41		26 257.41
Solde d'investissement 2020 reporté		8 236.71	8 236.71
Résultat de clôture 2021	17 426.33	10 082.71	27 509.04

Résultat cumulé d'exercice 2021	17 426.33	10 082.71	27 509.04
--	------------------	------------------	------------------

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décident d'affecter à l'unanimité l'excédent d'exploitation au compte 002 et l'excédent d'investissement au compte d'investissement 001.

Délibération N°2021004

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente le compte administratif du Budget Annexe de l'assainissement conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	70 763.48	45 448.92	116 212.40
Recettes	68 249.34	200 157.96	268 407.30
Résultat de l'exercice 2021	-2 514.14	154 709.04	152 194.90
Résultat de fonctionnement reporté 2020	0		
Solde d'investissement 2020 reporté		-138 643.48	-138 643.48
Résultat de clôture 2021	-2 514.14	16 065.56	13 551.42

Résultat cumulé d'exercice 2021	-2 514.14	16 065.56	13 551.42
--	------------------	------------------	------------------

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal :
- approuvent les résultats du compte administratif,

- décident d'affecter à l'unanimité le déficit d'exploitation au compte 002 et l'excédent d'investissement au compte d'investissement 001.

Délibération N°2021005

BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente le compte administratif du Budget principal conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	256 577.43	149 232.78	405 810.21
Recettes	331 553.93	229 300.59	560 854.52
Résultat de l'exercice 2021	74 976.50	80 067.81	155 044.31
Résultat de fonctionnement reporté 2020	336 282.95		336 282.95
Solde d'investissement 2020 reporté		-101 822.61	-101 822.61
Résultat de clôture 2021	411 259.45	-21 754.80	389 504.65

Reste à réaliser

Dépenses		- 11 658.70	-11 658.70
Recettes			
Sous-total		- 11 658.70	-11 658.70

Résultat cumulé d'exercice 2021	411 259.45	-33 413.50	377 845.95
--	------------	------------	------------

Après que M. Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal

- Approuvent les résultats du compte administratif
- Décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 1068 « affectation en réserve » la somme de 33 413.50 €
 - au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 377 845.95 €

Délibération N°2021014

Vote des taux d'imposition des deux taxes

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, l'année 2022 est une année transitoire jusqu'à la mise en place en 2023, Pour compenser la perte de produit de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

Il en résulte que le taux voté est majoré du dernier taux voté par le conseil départemental de 20,22 % ajouté au taux de la commune : le taux de référence est de 33,44 % .

A l'avenir la commune garde un plein pouvoir sur les taxes foncières et à compter de 2023, les communes recouvreront leur pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes foncières, le conseil municipal vote à main levée les taux d'imposition et décide de maintenir les taux d'imposition.

Le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	33,44 %	soit un produit de	146 902 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	30,30 %	soit un produit de	<u>36 602 €</u>
		soit un total de	183 504 €

La commune est prélevée de la somme de 45 734 € au profit des communes sous-compensées.

Vote du Budget primitif de la commune et des budgets annexes 2022

COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	136 000.00
012	Charges de personnel	117 500.00
014	Atténuation de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	99 266.95
66	Charges financières	2 400.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
68	Dotations provisions	4 643.00
022	Dépenses imprévues	15 000.00
023	Virement en section investissement	313 231.00
042	Opérations d'ordre	4 029.00
		699 069.95

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
70	Produits, services	19 300.00
73	Impôts et taxes	174 275.00
74	Dotations et participations	108 499.00
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00
77	Produits exceptionnels	150.00
002	Excédent antérieur	377 845.95
		699 069.95

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
20	Immobilisations incorporelles	8 467.20
204	Subventions d'équipements versées	123 640.00
21	Immobilisations corporelles	224 191.50
10	Dotations	300.00
16	Emprunts et assimilés	11 720.00
001	Déficit 2021	21 754.80
		400 073.50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
13	Subventions d'investissement	32 400.00
16	Emprunts	00.0
21	Immobilisations corporelles	0.00
10	Dotations	17 000.00
1068	Excédents de fonctionnement	33 413.50
021	Virement de la section fonct.	313 231.00
040	Opération d'ordre	4 029.00
		400 073.50

Délibération N°2021006

Le budget primitif 2022 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 699 069.95 € en fonctionnement et à 400 073.50 € en investissement.

ACTIVITE AGRICOLE DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	69 000.00
012	Charges de personnel	3 080.33
022	Dépenses imprévues	0
042	Opérations d'ordre	1846.00
		73 926.33

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
013	Atténuation de charges	1 500.00
70	Ventes produits fabriquées	45 000.00
74	Subventions d'exploitation	10 000.00
002	Résultat antérieur	17 426.33
		73 926.33

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
21	Immobilisations corporelles	11 928.71
		11 928.71

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
040	Opération d'ordre	1 846.00
001	Résultat antérieur	10 082.71
		11 928.71

Délibération N°2021007

Le budget primitif de l'activité agricole est voté au chapitre pour s'équilibrer à 73 926.33 € en fonctionnement et à 11 928.71 € en investissement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	13 800.00
014	Atténuation de produits	1 000.00
66	Charges financières	4 300.00
67	Charges exceptionnelles	900.00
68	Dotations provisions	284..00
042	Opérations d'ordre	55 517.00
002	Résultat antérieur	2514.14
		78 315.14

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
70	Produits, services	48 109.14
042	Opération d'ordre	30 206.00
		78 315.14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
21	Immobilisations corporelles	30 076.56
16	Emprunts et assimilés	11 300.00
040	Opération d'ordre	30 206.00
		71 582.56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
13	Subventions d'investissement	0.00.00
001	excédent antérieur	16 065.56
040	Opération d'ordre	55 517.00
		71 582.56

Délibération N°2021008

Le budget primitif de l'assainissement collectif est voté au chapitre pour s'équilibrer à 78 315.14 € en fonctionnement et à 71 582.56 € en investissement.

EAU

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
011	Charges à caractère général	37 066.11
012	Charges de personnel	6 000.00
014	Atténuation de produits	12 000.00
65	Autres charges	800.00
66	Charges financières	8 530.00
67	Charges exceptionnelles	900.00
68	Dotations provisions	52 250.00
		117 546.11

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
70	Produits, services	84 800.00
75	Autres produits	2 500.00
77	Produits exceptionnels	22 500.00
002	Résultat antérieur	7 746.11
		117 546.11

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
21	Immobilisations corporelles	123 509.00
16	Emprunts et assimilés	22 283.00
040	Opération d'ordre	22 000.00
002	Déficit antérieur	54 323.66
		222 115.66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	PREVISION BUDGET 2022
13	Subventions d'investissement	41 831.00
10	Dotations	6 000.00
1068	Excédents de fonctionnement	74 284.66
16	Emprunt	50 000.00
040	Opération d'ordre	50 000.00
		222 115.66

Délibération N°2021009

Le budget primitif de la régie de distribution de l'eau potable est voté au chapitre pour s'équilibrer à 117 546.11 € en fonctionnement et à 222 115.66 € en investissement.

Délibération N°2021010

- Présentation du plan de financement des travaux d'enfouissement rue de Foulery,

Participation de la commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement coordonnés ont été sollicités auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, pour la :

Dissimulation des réseaux : Rue de Fouleray à MONTIGNY LE CHARTIF

Cette opération est programmée en 2022 par le Syndicat Energie Eure et Loir, Maître d'ouvrage des réseaux. La Communauté de Communes est contributrice du projet à l'égard du Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel est défini ci-dessous :

OPERATION			FINANCEMENTS				
Réseau	Maîtrise d'ouvrage	Coût HT en €	Conseil Départemental	Energie 28	Commune	CDC entre Beauce et Perche	TOTAL
TRANCHE 1							
Réseau électrique BT	Energie 28	106000.00		84 800.00€	10 600.00	10 600.00	106 000.00
Communications Electriques	Energie 28	47 000.00			23 500.00 €	23 500.00€	47 000.00
Eclairage public	Energie 28	34 000.00		27 200.00	3 400.00	3 400.00	34 000.00
Frais de coordination	Energie 28	5 200.00			2 600.00	2 600.00	5 200.00
		269 640.00		112 000.00	40 100.00	40 100.00	269 640.00

Hors subvention du FDI 2022, la contribution financière de la commune à cette opération est estimée à 40 100.00 €.

Puis, le plan de financement définitif sera établi à la clôture de l'opération, entraînant implicitement un ajustement de la contribution communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une participation financière à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour ces travaux, Rue de Fouleray – Montigny-le-Chartif, à hauteur des montants désignés ci-dessus.
- Prend acte que sa participation sera ajustée en fonction des coûts réels et éventuellement réduite en cas d'attribution du FDI sur l'exercice 2022.
- Décide d'inscrire la dépense au chapitre 204 du budget communal.

Délibération N°2021011

- Modification des modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 d'ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur le Maire rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre,

documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal:

- se déclare favorable à l'accès *de la commune* à la plateforme informatique Infogéo 28,
- approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,
- s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,
- s'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

- Devis d'entretien des espaces verts,

M. Delage sort de séance.

M. le Maire présente le devis de l'Entreprise DELAGE Matériaux et Paysage pour l'entretien de tous les espaces verts de la commune, de la station d'épuration et autour des réservoirs d'eau pour un montant de 3 480 € par an .

M . le Maire fait part de la proposition de l'entreprise « Le Jardinier d'Happon » qui propose un devis au même montant que l'entreprise DELAGE .

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de voter à bulletin secret pour choisir entre l'entreprise DELAGE et l'entreprise Le Jardinier d'Happon » ,

Après dépouillement des bulletins , Le résultat du vote donne :

9 voix pour l'entreprise DELAGE et 2 voix pour l'entreprise « Le Jardinier d'Happon ».

De fait, l'entreprise DELAGE est retenue pour cette prestation.

- Adhésion à la carte carburant PRO U

Afin d'approvisionner en carburant le véhicule de la commune, il est nécessaire d'être titulaire d'une carte bancaire en l'absence de personnel au supermarché Super U .

De ce fait , Super U propose une carte carburant PRO U avec un prix de facturation minimum de 4.68 € TTC .Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer ce contrat pour souscrire à la Carte Carburant Pro U .

Délibération N°2021013

- Modification du nombre d'heures de l'emploi à Temps non complet

Lors du dernier conseil, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures par semaine, il a lieu de revoir ce nombre d'heures à la baisse.

Après discussion il est proposé de modifier cette délibération et de fixer le nombre d'heures de ce contrat en CDD poste à 14 heures/35 h.

Délibération N°2021012

- Obligations en matière de RGPD

Pour satisfaire les obligations en matière de RGPD , le conseil d'administration de Eure-et-Loir Ingénierie propose la mise en place d'un DPO mutualisé , cette expérimentation concerne une dizaine de collectivités pour 250 €/an .

Après discussion, le conseil Municipal décide de se porter volontaire pour cette expérimentation, et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette expérimentation.

Délibération N°2021015

- Acquisition de parcelles dans le cadre de l'adhésion à ELI

M. le Maire rappelle que la commune adhère au service ELI du Conseil Départemental , aussi dans ce cadre il est proposé de régulariser des parcelles situées dans le domaine public routier de voies communales ; il est proposé de régulariser l'alignement des parcelles rue de Fouleray et appartenant à des propriétaires privés et identifiés .

*parcelle AB N°311 appartenant à M.me ROCHER Nadine.

*parcelle AB N°190 appartenant à Mme ROCHER Nadine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La réalisation de ces acquisitions par acte administratif rédigé par le service foncier du Département dans le cadre de son adhésion à ELI en vertu de l'article L1311-13 du CGT,
- Fixe l'accord financier au prix de l'euro symbolique,
- Désigne M. HUET Jean-Paul à signer ces actes au nom de la commune,
- Autorise M. Le Maire à préparer, à authentifier et publier les actes passés en la forme administrative.

-Tour de garde pour l'élection du Président

En vue de l'organisation de l'élection du 10 avril et du 24 avril le conseil Municipal établit les tours de garde comme suit :

8 h à 11h	11 h à 13 h 00	13 h 00 à 16 h	16 h à 19 h
FAUQUET Joël	HUET Jean-Paul	SAISON Nadine	DELAGE Vincent
ALEXANDRE Aline	BOUILLON Jean-Philippe	DEROIN Brigitte	JULIEN Annie
SEVESTRE Mayline	FERRON Jérémy	CAVALIERE Piérino	BEAUVAIS Jean-Pierre

Tour de garde pour les élections législatives

En vue de l'organisation des élections législatives du 12 et 19 juin 2022, le conseil Municipal établit les tours de garde comme suit :

8 h à 10 h 30	10 h 30 à 13 h	13 h à 15 h 30	15 h 30 à 18 h
FAUQUET Joël	HUET Jean-Paul	SAISON Nadine	DELAGE Vincent
ALEXANDRE Aline	BOUILLON Jean-Philippe	DEROIN Brigitte	JULIEN Annie
SEVESTRE Maryline	FERRON Jérémy	CAVALIERE Piérino	BEAUVAIS Jean-Pierre

La séance est levée à 22 h 40 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>		<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>VERRIER Séverine</i>	<i>Absente excusée</i>
<i>FERRON Jérémy</i>		<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGE Vincent</i>			